



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 099/2022 PRESCRIVANT LE NUMÉROTAGE RUE ALBERT FABRE

Mairie de LASSIGNY
18 place Saint-Crépin, BP.23, 60310 LASSIGNY
Tél. : 03 44 43 60 36
Fax : 03 44 43 34 76
Email : mairie@lassigny.fr
Site : www.lassigny.fr

Le Maire de la Commune de Lassigny,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28,

Vu l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Vu la délibération n°034/2017 nommant la rue Albert Fabre

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est prescrit les numérotations suivantes (cf. plan ci-dessous) :

Adresse complète	N° parcelle cadastrale	Type d'occupation
34 rue Albert Fabre	ZE 202	Terrain à bâtir
50 rue Albert Fabre	ZE 201	Terrain à bâtir
91 rue Albert Fabre	ZE 194	Terrain à bâtir
101 rue Albert Fabre	ZE 195	Habitation
115 rue Albert Fabre	ZE 196	Terrain à bâtir
133 rue Albert Fabre	ZE 203	Terrain à bâtir

140 rue Albert Fabre	ZE 198	Terrain à bâtir
128 rue Albert Fabre	ZE 199	Terrain à bâtir vend
114 rue Albert Fabre	ZE 200	Terrain à bâtir



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Préfecture de Beauvais,
- La DGFIP,
- La Poste,
- Le SDIS 60,
- La Gendarmerie de Lassigny.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à LASSIGNY, le

20 JUL. 2022



Le Maire, Laurent MAROT